



Conseil de quartier de PYLA-sur-MER

Compte-rendu de réunion
Mercredi 24 février 2016

Démocratie participative
Cabinet du Maire
05 56 22 38 72
proximite@latestedebuch.fr
quartiers@latestedebuch.fr

Le Conseil de Quartier de Pyla s'est réuni le mercredi 24 février à 17h30, mairie annexe de Pyla sur Mer.

Etaient présents :

- Madame Elisabeth MONTEIL-MACARD, Présidente du Conseil de quartier
- Monsieur Pascal BERILLON
- Monsieur Pascal BERNARD
- Madame Nadia DELAGE
- Monsieur Manuel DIAZ
- Monsieur André MALBREIL
- Monsieur Richard FAIVRE
- Madame Martine VESCHAMBRE
- Madame Sandrine MAYET
- Madame Colette DAVRINCHE
- Monsieur Jean-Luc TONNEAU
- Monsieur Robert JOUSSE

En présence de :

- Madame Loretta LAHON-GRIMAUD, Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie participative et au handicap
- Monsieur Nicolas HENIN, Conseiller municipal délégué à la Démocratie participative
- Monsieur Fabrice PETIT, Directeur de Cabinet
- Madame Mauri NADEAU, Administratif

Excusés :

- Madame Géraldine RIGAUD
- Madame Mireille GUENEE
- Monsieur Jean-Yves D'ANGELO

Madame Elisabeth MONTEIL-MACARD ouvre la séance du Conseil de quartier de Pyla à 18 heures et remercie les conseillers de leur présence.

I. Tirage au sort et nomination Conseil de quartier

M. CAZENEUVE ayant donné sa démission du Conseil de quartier, un tirage au sort en présence des conseillers est organisé.

M. Jean-Charles GAUFFIN est tiré au sort.

En tant que personne qualifiée, nommée par Monsieur le Maire, M. Stéphane BRAUD succèdera à M. FUSTER.

II. Réponses aux questions des Conseillers soumises par courriel

a. Entretien des plages :

Avant réensablement, les plages laissent apparaître des morceaux de béton et des débris de pierre, résidus de travaux, ainsi que des pieux, vestiges d'anciens épis, pouvant être dangereux pour les enfants mais aussi pour les bateaux.

La municipalité pourrait-elle prévoir des travaux pour extraire ces vestiges des plages de Pyla-sur-Mer ?

 Réponse :

Le réensablement des plages est de la compétence du SIBA et de l'association des riverains. Le dernier réensablement a été réalisé a permis d'apporter 1 500 000 m³ de sable.

L'enlèvement des cailloux et des blocs de pierre ainsi que le nettoyage de la plage sont réalisés de manière régulière par la Commune.

b. Voirie :

La réfection de l'avenue Louis Gaume et de son environnement a été évoquée lors du dernier conseil de quartier. En revanche, nous ne savons pas si d'autres tranches de travaux ou de rénovation de voies sont prévues au Pyla en 2016.

Auriez-vous des informations à nous communiquer ?

 Réponse :

Les travaux prévus à Pyla :

- *Avenue Louis Gaume*
 - ↳ *1 600 000 €, la majeure partie des travaux sera terminée au mois de mai et la couche de roulement en juin ;*
- *Avenue de la Jagude*
 - ↳ *80 000 € ;*
- *Trottoirs de l'allée des Hirondelles ;*
- *Tronçon de rue, entre Gaume et Escalduna, de l'avenue de Haïtza*
 - ↳ *100 000 € ;*
- *Installation de toilettes publiques gratuites près de la Mairie du Pyla*
 - ↳ *70 000 € ;*
- *Traitement des eaux pluviales (nettoyage des avaloirs...) : allée des Gemmeurs, allée des Cigales, allée du Vieux Pilat ;*
- *Les délais de travaux de rénovation et d'agrandissement du Centre culturel Pierre Dignac sont respectés* ↳ *fin juin 2016.*

c. Horaires du bureau de Poste de Pyla-sur-mer :

A l'occasion de la nomination d'une nouvelle directrice des bureaux de Poste (guichets et banque uniquement) de La Teste et d'Arcachon est-il prévu de négocier avec elle des horaires plus adaptés aux besoins des clients en juillet en août ?

 Réponse :

Pas de changement d'horaires jusqu'au mois de juillet. Pas d'information supplémentaire, sinon que la mairie assurera la continuité du service postal par un agent municipal si La Poste décide de fermer cette annexe.

d. Nuisances sonores :

Un arrêté municipal régleme les nuisances sonores. Toutefois, des travaux sont parfois constatés en saison. Un dispositif d'information des professionnels lors de la délivrance des PC est-il en place ?

 Réponse :

Un arrêté municipal concernant les nuisances sonores est à la disposition du public sur le site de la ville. Les dérogations peuvent être accordées pour des cas particuliers à traiter rapidement (travaux d'urgence, arbres dangereux...).

e. Réception de la télévision par voie hertzienne :

Le 5 avril, toutes les chaînes de la TNT seront diffusées en HD. Or, sur les chaînes HD existantes des décrochages sont fréquents avec l'émetteur de Pirailan.

Pouvez-vous intervenir ?

 Réponse :

Le confort de réception par l'antenne de Pirailan est de la responsabilité du service public. Il s'agit aux utilisateurs de faire remonter cette problématique. Le décrochage de réception est souvent lié aux arbres et aux dunes.

f. Déploiement de la fibre :

La fibre est posée, notamment boulevard de l'Océan. Il n'est pas prévu que les particuliers y aient accès. Des Pylatais souhaitent savoir ce qui est prévu sur le territoire de La Teste.

 Réponse :

La fibre est déployée sur tout le boulevard de l'Océan. L'accès des particuliers en libre branchement est de 650 €. L'abonnement à la fibre s'ajoute à ce montant. Lors de l'enfouissement des réseaux un fourreau destiné à l'installation de la fibre est systématiquement anticipé.

g. Récurrence des panneaux de travaux cloutés sur les arbres (180 boulevard de l'Océan et angle du Bd de l'Océan/Avenue des Vendangeurs sur deux pins).

 Réponse :

Les panneaux cloutés sur les arbres ont été enlevés par les propriétaires à la demande du service de la Police municipale. Ce dernier assurera une vigilance et un suivi de cette problématique.

III. Aménagement espace paysager de la Corniche

Le visuel du projet d'aménagement paysager d'un espace public à la Corniche est présenté aux conseillers de quartier.

La réalisation par le service des Espaces verts de la ville est prévue au mois de mai 2016.

IV. Questions et demandes des conseillers

 Demande le devenir de La Guitoune et de Côte du Sud ainsi que la date d'ouverture de Haïtza.


 Réponse :

Haïtza ↪ Ouverture prévue fin mai, début juin ;

Vente de La Guitoune ↪ Rénovation de l'hôtel ;

Vente du restaurant Côte du Sud ↪ Pas de permis déposé pour l'instant.


Il est précisé que les permis de construire d'ordre privé sont à consulter au service de l'Urbanisme de la Ville.

 Remarque que des travaux sur les réseaux du SIBA ont lieu depuis plusieurs semaines. Trouve dommageable que ces travaux relatifs à l'étanchéité soient faits après la rénovation des rues.

 Au carrefour des Violettes / allée des Roses & au carrefour allée des Pins / allée des Roses, les inondations sont majeures lors de fortes pluies.

 Réponse

Un puits sans fond existait il a été bouché par une entreprise avec du béton lors des travaux.

 Renouvelle la demande concernant la distribution de prospectus des agences immobilières. La police municipale doit continuer à sensibiliser les agences à rentrer leur chevalet publicitaire le soir, afin que les catalogues publicitaires ne soient éparpillés sur tout le boulevard, notamment les week-ends.

 Signale la mauvaise visibilité et la dangerosité de l'avenue des Sables. Un marquage au sol du stop est souhaité.

 Réponse :

La partie de l'avenue des Sables reste à sens unique et la signalisation au sol du stop sera demandée.

- 📌 Demande l'élagage d'un pin situé entre le 2 & 4 de l'avenue du Levant, sur le domaine public. Dernièrement une branche est tombée sur une voiture.
- 📌 Signale le très mauvais état de l'avenue des Mûres. Une rénovation de la chaussée est indispensable.
- 📌 Le 13 janvier dernier, suite à la démolition de l'hôpital des gravats auraient été déposés en forêt.

 Réponse :

La Police municipale est intervenue immédiatement sur le site et n'a rien remarqué sinon un camion qui s'était ensablé.

- 📌 Demande le passage de la balayeuse régulièrement, avenue du Levant - Domaine de la forêt.

 Réponse

La balayeuse passe régulièrement de manière hebdomadaire.

- 📌 Au 3 avenue des Chênes, un élagage d'un arbre serait souhaitable. Les câbles électriques et téléphoniques passent dans les branches de beaucoup d'arbres.

 Réponse

Une taille des arbres à l'aplomb de la route n'est pas souhaitable. Le couvert végétal de Pyla-sur-Mer est exceptionnel et c'est une priorité de le conserver.

- 📌 Trouve dommageable, pour le Pyla, que la ligne 2 Baïa - Cobas est changée : Mairie de Pyla-sur-mer ↔ CCAS maintenant alors qu'auparavant : Mairie de Pyla-sur-Mer ↔ Gare.

 Réponse

Compétence de la Cobas. Le changement a été effectué en fonction de l'étude des fréquentations des lignes.

- 📌 Prévise la fin des travaux du Centre culturel.

 Réponse

Le Centre culturel Pierre Dignac devrait être terminé fin juin 2016.

- ✍ Suite à l'information concernant la démarche solidaire envers les habitants les plus fragiles (personnes âgées, handicapées ou isolées), Mme LAHON-GRIMAUD propose aux conseillers d'être aussi des relais. Le document qui est distribué dans ce conseil donne autorisation de communiquer leurs coordonnées (mél, téléphone et, éventuellement, adresse).
- ✍ Une réunion des six conseils de quartier de la ville avec le Conseil des Sages va être également organisée pour présenter les dispositifs, du réseau social (Monalisa) et du réseau des voisins solidaires (aides aux personnes âgées, handicapées et isolées).

V. Réflexion du Conseil

Lors de la prochaine réunion, les conseillers devront réfléchir à l'installation de conteneurs à verre. Ils devront proposer plusieurs zones d'installation afin de pouvoir en débattre ensemble. Ils en décideront de l'implantation après concertation.

Madame Elisabeth MONTEIL-MACARD remercie les membres de leur participation. La réunion se termine à 19h.



Réunion publique du quartier PYLA-SUR-MER

Jeudi 17 mars 2016

18h

Centre culturel de Pyla-sur-Mer